



Sav xxxxc microstation

Par **Bene71**, le **26/02/2025** à **09:56**

Bonjour,

voilà un an et demi que j'ai un problème de fosse septique. elle doit être réparée. J'ai fait appel au SAV du fabricant qui me balade en me disant que la panne vient de la pose (faite par l'ancien propriétaire), je l'accepte et leur demande tout de même de voir une prise en charge SAV si leur partenaire dit que la panne vient d'eux. Après des mois d'attente, j'ai enfin le devis de leur partenaire qui est exorbitant ! Si la panne ne vient pas du produit je devrai bien entendu payer la réparation. J'ai demandé à une autre entreprise de faire un devis qui est moitié prix... le SAV refuse. Ont-ils le droit d'imposer leur partenaire pour la réparation ? merci à vous

Par **Marck.ESP**, le **26/02/2025** à **10:08**

Bonsoir et bienvenue

En principe, un service après-vente (SAV) ne peut pas vous imposer un partenaire pour une réparation, sauf dans des cas spécifiques liés à la garantie ou à des contrats particuliers.

Par **Bene71**, le **26/02/2025** à **10:17**

Bonjour,

Merci pour votre réponse. Dans ce cas, qui contacter pour que je puisse choisir l'entreprise de mon choix pour la réparation ?

Cordialement

Par **Karpov11**, le **26/02/2025** à **18:44**

Bonjour,

Demandez conseil au Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) de votre commune.

Cordialement

Par **Bene71**, le **26/02/2025** à **19:56**

Bonsoir. Le spanc a déjà été contacté il y a un an et demi, avant de prendre contact avec le SAV

Par **Karpov11**, le **27/02/2025** à **08:05**

Rebonjour,

Essayez alors la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) de votre région: elle acceptera peut être de vous donner des noms et adresses d'entreprises.

Cordialement